

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du
1er février 2010 (18 H)
Compte-rendu de séance

✿ **18 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal**

✿ **Délibération rajoutée en séance**

➤ La délibération n°19/19 «Comité de Gestion du Circuit d'Albi – Travaux d'aménagement des bâtiments – Garantie d'emprunt à hauteur de 85 000,00 euros»

✿ **Délibération qui a fait l'objet d'abstention**

➤ La délibération n°1/1 «Décisions du Maire» est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, abstention des groupes de l'Opposition.

✿ **Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'unanimité**

➤ La délibération n°2/2 «Extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois – Transfert des marchés publics relatifs à l'assainissement, à la voirie, à l'éclairage public, au nettoyage et balayage, salage et déneigement, à la médiathèque Pierre Amalric » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de Josian Vayre -pouvoir de Françoise Lescure- du groupe « Gauche Unie et Citoyenne ».

➤ La délibération n°18/18 « Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du Grand Théâtre d'Albi et des aménagements – Attribution du marché par le conseil municipal et autorisation de signature du marché » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de Josian Vayre -pouvoir de Françoise Lescure- du groupe « Gauche Unie et Citoyenne », Bernard Gilabert -pouvoir de Claude Deutschmeyer-, André Baup, Agnès Berger du groupe « Socialistes, Verts, Républicains », abstention de Marie-France de Truchis du groupe « Socialistes, Verts, Républicains »

✿ **Présentation en séance**

➤ Laure Sudre présente le projet culturel.

➤ Naïma Marengo présente l'accueil périscolaire à Albi.

Conseil Municipal
Séance Publique du 1 février 2010

1 / 1 - Décisions du Maire

Philippe Bonnacarrère, rapporteur

2 / 2 - Extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois - Transfert des marchés publics relatifs à l'assainissement, à la voirie, à l'éclairage public, au nettoyage et balayage, salage et déneigement, à la médiathèque Pierre Amalric

Olivier Brault, rapporteur

3 / 3 - Marché de mobilier urbain - Dialogue compétitif - Autorisation de signature du marché n° 10.002

Olivier Brault, rapporteur

4 / 4 - Fourniture de produits de conditionnement alimentaires - lancement d'un appel d'offres ouvert et autorisation de signature des marchés

Olivier Brault, rapporteur

5 / 5 - Prestations de nettoyage des locaux - Avenant n° 2 au marché n°09.006.

Olivier Brault, rapporteur

6 / 6 - Appel d'offres ouvert - Fourniture de matériels et de produits d'entretien ménager - Attribution des marchés n°09.176, 09.177, 09.178 et 09.179 et autorisation de signature.

Olivier Brault, rapporteur

7 / 7 - Subventions aux associations de droit privé d'un montant de plus de 23 000 euros - comité des oeuvres sociales - année 2010

Michel Fournials, rapporteur

8 / 8 - Mises à disposition d'agents municipaux auprès d'autres organismes

Michel Fournials, rapporteur

9 / 9 - Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (A.N.V.P.A.H.& V.S.S.P.)

Marie-Louise At, rapporteur

10 / 10 - Renouvellement de l'adhésion à la Section Française du Conseil International des Monuments et des sites (ICOMOS France)

Marie-Louise At, rapporteur

11 / 11 - Attribution de subvention aux associations d'insertion : Regain Action, Verso, Régie Inter Quartier d'Albi

Monique Hubert, rapporteur

12 / 12 - Centre Culturel Occitan Albigeois : convention de mise à disposition de locaux

Monique Hubert, rapporteur

13 / 13 - Cies Astrolabe, Albatros, Acte Lié, Clique Cie, Mouches du Coche : attribution de subventions.

Laure Sudre, rapporteur

14 / 14 - Agence Créat'Im, Acte lié, Chorale Cançonnaires, Densité, Oiseau Lyre Cie, Pollux, Rochegude Gare, Rock Time, Comité Mouchereil, Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn, Association Lat'In Jazz : attributions de subventions

Laure Sudre, rapporteur

15 / 15 - Accueil périscolaire - Participation des familles - Année scolaire 2010/2011

Naïma Marengo, rapporteur

16 / 16 - Association Rohegude Gare - attribution de subvention

Michel Franques, rapporteur

17 / 17 - Patrimoine architectural urbain et paysager en Albigeois - urbanisme réglementaire - étude préalable à la révision du Plan Local d'Urbanisme

Geneviève Parmentier, rapporteur

18 / 18 - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du Grand Théâtre d'Albi et des aménagements - Attribution du marché par le conseil municipal et autorisation de signature du marché

Olivier Brault, rapporteur

19 / 19 - Comité de Gestion du Circuit d'Albi - Travaux d'aménagement des bâtiments - Garantie d'emprunt à hauteur de 85 000,00 euros

Olivier Brault, rapporteur

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 1 - Décisions du Maire

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Olivier Brault, Frédéric Esquevin, Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 / 1 - Décisions du Maire

référence(s) :

Service pilote : Secrétariat des assemblées

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Philippe Bonnacarrère

Philippe Bonnacarrère, rapporteur

Par délibération en date du 30 mars 2009, le maire a été chargé, par délégation du conseil municipal, de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Il a de même été autorisé, par la même assemblée, de charger par arrêté, un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Je vous demande de prendre acte de la liste des décisions jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'ensemble des décisions prises par le maire,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

PREND ACTE

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Nombre de votants : 38

Abstentions : 8 (les groupes de l'Opposition)

Unanimité

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

2 / 2 - Extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois - Transfert des marchés publics relatifs à l'assainissement, à la voirie, à l'éclairage public, au nettoyage et balayage, salage et déneigement, à la médiathèque Pierre Amalric

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

2 / 2 - Extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois - Transfert des marchés publics relatifs à l'assainissement, à la voirie, à l'éclairage public, au nettoyage et balayage, salage et déneigement, à la médiathèque Pierre Amalric

référence(s) :

Arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2002

Arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2009

Commission des finances, des ressources et de la prospective en date du 19 janvier 2010

Service pilote : Achats publics

Autres services concernés :

Direction de l'environnement et des régions

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Geneviève Parmentier, Laure Sudre, Louis Barret

Olivier Brault, rapporteur

L'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2009 portant modification de l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2002 de création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois entérine l'extension des compétences de celle-ci à compter du 1^{er} janvier 2010 en matière d'assainissement (assainissement collectif et non collectif des eaux usées et assainissement des eaux pluviales), de voirie, d'éclairage public, de nettoyage et balayage, salage et déneigement, et à la médiathèque Pierre Amalric.

Il en résulte que les marchés publics élaborés et attribués par la ville d'Albi dans ces domaines doivent être transférés, totalement ou partiellement, à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Ces marchés sont les suivants (liste non exhaustive) :

Transferts partiels qui feront éventuellement l'objet d'un avenant de partition :

06.013M Contrôle technique des véhicules municipaux SARL AUTO BILAN - Mr Alain BESSAC, Gérant - 51 rue du Verbial - 81000 ALBI

07.034M Fourniture de pneumatiques et prestations de services annexes Lot N° 1 : Pneumatiques pour les catégories cycles, véhicules particuliers, utilitaires légers et prestations de services annexes SARL CHALLENGE PNEUS - Mr Laurent DE TREMERIE, co-gérant - 193 Route de Millau - 81000 ALBI

07.035M Fourniture de pneumatiques et prestations de services annexes Lot N° 2 : Pneumatiques pour les catégories engins industriels, matériels horticoles, poids lourds, engins agricoles et prestations de services annexes SAS TAQUIPNEU - Mr Julien TAQUI, Directeur Général - 590 Route de Paris - B.P. 433 - 82004 MONTAUBAN CEDEX

07.060 Entretien et réparation mécanique sur les véhicules légers et les camionnettes de la Ville d'Albi - Lot n° 1 : Entretien et réparation des véhicules particuliers et des utilitaires légers SARL DALENS ET FILS - Monsieur Alain DALENS - 45, route de Millau - 81000 ALBI

07.061 Entretien et réparation mécanique sur les véhicules légers et les camionnettes de la Ville d'Albi - Lot n° 2 : Entretien et réparation des camionnettes EURL AUTOMOBILES RIVE DROITE - Monsieur Pascal HERNANDEZ - 22, avenue Albert Thomas - 81000 ALBI

07.108M Achat, livraison, installation et maintenance d'appareils photocopieurs multifonction de bureau et de département pour la Ville d'ALBI - CANON AMP – IZAMBERT – RICOH FRANCE – Etablissements RICHOU – SOFEB

07.111M Fourniture de lubrifiants et fluides automobiles SAS MAURAN – Monsieur Eric COUSINIE, Directeur Commercial – Route de Revel – 31450 ODARS

07.115 Entretien et réparation mécanique sur les véhicules lourds détenus par la Ville d'Albi - Lot n° 1 : Entretien et réparation de tracteurs agricoles Société AGRI MODERNE

07.116 Entretien et réparation mécanique sur les véhicules lourds détenus par la Ville d'Albi - Lot n° 3 : Entretien et réparation de poids lourds SARL JCH VI

07.117 Fourniture de livres - lot n° 1 : livres scolaires (ouvrages destinés aux écoles) SARL TANT QU'IL Y AURA DES LIVRES «Librairie GUILLOT» M. Nestor GUILLOT 21, Lices Georges Pompidou – 81000 ALBI

07.148M Prestations de géomètres et levés topographiques pour la Ville d'ALBI Lot N° 1 : Prestations pour le foncier de la Ville d'ALBI Groupement solidaire des sociétés GUIBERT (Mandataire) et GUILLET – Mr Bernard GUIBERT, Géomètre – Expert Foncier – 20 – 22 rue Charles Portal – 81000 ALBI

07.149M Prestations de géomètres et levés topographiques pour la Ville d'ALBI Lot N° 2 : Prestations de levés topographiques pour la Ville d'ALBI S.A FIT CONSEIL – Mr Thierry TACCARD, Géomètre-Expert Associé – Avenue de Bourran – 12000 RODEZ

07.205M Travaux de raccordement des bâtiments municipaux de la Ville d'Albi au réseau indépendant municipal SAEM E-Téra Monsieur Marc GAUCHE – 46 rue Séré de Rivières – 81000 ALBI

07.206M Fourniture de consommables informatiques E.S.I France - Madame PAUMARD – Les espaces de Balma – 16 avenue Charles De Gaulle – 31130 BALMA

08.002M Contrôles périodiques des équipements techniques des bâtiments communaux CETE APAVE Sud Ouest – Monsieur Philippe ALTHABEGOÏTY – 20, Rue Gustave Eiffel – ZA Albitech – 81000 ALBI

08.005 Souscription de contrats d'assurances pour les besoins de la Ville d'Albi – Lot n° 1 : assurance dommages aux biens SMACL assurances – Madame Sylvie Collineau – Salle des Marchés – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9

08.006 Souscription de contrats d'assurances pour les besoins de la Ville d'Albi – Lot n° 2 : Assurance responsabilité civile générale SMACL assurances – Madame Sylvie Collineau – Salle des Marchés – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9

08.007 Souscription de contrats d'assurances pour les besoins de la Ville d'Albi – Lot n° 3 : Assurance automobile flotte et missions SMACL assurances – Madame Sylvie Collineau – Salle des Marchés – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9

08.009 Souscription de contrats d'assurances pour les besoins de la Ville d'Albi – Lot n° 5 : Assurance risques statutaires GRAS SAVOYE SEGA / CNP – 246, boulevard Godard – BP 8 – 33026 BORDEAUX CEDEX

08.010M Maintenance des matériels actifs du réseau haut débit de la Ville d'Albi SPIE Communications – Madame Nathalie LAUQUE – 51, Avenue de Cornebarrieu – 31700 BLAGNAC

08.026M Travaux de pré-câblage des bâtiments municipaux EURELEC MIDI-PYRENEES SA – ZA du Cassé – 16 rue du Cassé – BP 34203 – SAINT JEAN – 31242 L'UNION Cedex

08.096M Formation aux certificats d'aptitude à la conduite en sécurité des engins de chantier (CACES) CFPR - Monsieur Pierre Fouilleul – Route de Naves – 81100 CASTRES

09.013 Travaux de réfection de trottoirs, de chaussées, et travaux divers de voirie Groupement solidaire SAS RIGAL TP (mandataire) / SAS ERGS / SARL STPR – Monsieur Laurent DASSA – Président – 9, Avenue de Graulhet – 81500 LABASTIDE SAINT GEORGES

09.016M Maîtrise d'oeuvre pour l'élargissement du pont de la rue des agriculteurs INGEROP

09.084M Travaux d'élargissement du pont de la rue des agriculteurs EIFFAGE TP GIULIANI – Monsieur Jean-Marie COUDERC, Chef de Secteur – ZI – Rue Lavoisier – 81000 ALBI

09.150M Fourniture et gestion d'abonnements à des revues et périodiques SARL CID – Monsieur Sauveur SANFILIPPO - Gérant – 216 route de Bayonne – 31300 TOULOUSE

09.157M Diagnostic accessibilité de la voirie et des espaces publics de la ville d'Albi SAS IDP CONSULT

09.192M Travaux d'extension et de renforcement du réseau d'éclairage public et travaux sur installations électriques diverses SARL PIERRE CHAMAYOU - Mr Pierre-Alain CHAMAYOU, gérant - 28 rue des Broucouniès - 81000 ALBI

Transferts complets, de fait :

07.036M Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de sécurisation des échanges internet pour la Médiathèque SA ORANGE BUSINESS SERVICES - Madame Mina MAAREF, Responsable des Ventes - 30 Avenue Marcel Dassault - B.P. 55840 - 31506 TOULOUSE CEDEX 5

07.118 Fourniture de livres - lot n° 2 : Bandes dessinées jeunesse et adulte SARL GAÏA LIB – M. Jeff BRIAUD-LEMELLE 66, rue Séré de rivières 81000 ALBI

07.119 Fourniture de livres - lot n° 3 : Documentaires pour adultes (ouvrages de vulgarisation ou de référence, livres scientifiques ou techniques SA OMBRES BLANCHES M. Christian THOREL – 50, rue Gambetta – 31000 TOULOUSE 07.120 Fourniture de livres - lot n° 4 : Ouvrages de fiction pour adultes (romans, récits, poésies, théâtre, littérature étrangère, en gros caractères et livres enregistrés) EI LIBRAIRIE CLAIR OBSCUR – M. Serge ACACHIAN – 22, rue Sainte-Claire – 81000 ALBI

07.121 Fourniture de livres – Lot n° 5 : Documentaires pour la jeunesse, y compris livres avec du matériel d'accompagnement (CD, DVD, cassettes, etc.) SARL TANT QU'IL Y AURA DES LIVRES « Librairie GUILLOT » M. Nestor GUILLOT 21, Lices Georges Pompidou – 81000 ALBI

07.122 Fourniture de livres – Lot n° 6 : albums et ouvrages de fiction pour la jeunesse (romans, contes, poésie, théâtre, littérature étrangère, etc.) y compris livres avec matériel d'accompagnement (CD, DVD, cassettes, etc.) SARL LIBRAIRIE DES ENFANTS – Mme Emmanuelle DURUPT – 13, rue Peyrolière – 81000 ALBI

07.123 Fourniture de livres – Lot n° 7 : ouvrages à caractère régional (livres concernant le Tarn ou écrits par des Tarnais, éditions de sociétés savantes, ouvrages à compte d'auteur ou édités par des associations, ouvrages par souscription, etc. SARL LIBRAIRIE SILOË – M. Jean-Louis DREUILHE – 33, rue de l'Hôtel de Ville – 81000 ALBI

07.136M Maintenance des installations thermiques de la médiathèque Pierre Almaric d'Albi – lot n°1 SPIE Sud Ouest SAS – Monsieur LOPEZ Pascal - 70 Chemin de Payssat – Zi de Montaudran – 31400 TOULOUSE

07.145 Fournitures d'équipement et de matériels d'éclairage publics – Lampes REXEL SA

07.151 Fournitures d'équipement et de matériels d'éclairage publics –Candélabres CGE Distribution

08.033 Fourniture de panneaux et d'éléments de signalisation routière verticale – Fourniture de panneaux et d'éléments de signalisation de police pour la voirie et les différents équipements de la Ville d'Albi SAS Sud Ouest Signalisation – Madame Laetitia FARGUES – ZA Fonlabour – 81000 ALBI

08.034 Fourniture de panneaux et d'éléments de signalisation routière verticale – Fourniture et pose de panneaux et d'éléments de signalisation de direction et de service dans le cadre du plan de jalonnement existant à la Ville d'Albi SARL TARN AVEYRON SIGNALISATION – Monsieur Marc VALAX – 11, rue Jacques Monod – ZA Val de Caussels – 81000 ALBI

08.112M Fourniture de bornes escamotables semi-automatiques SAS VIDEMONT SYSTEME URBAIN – Monsieur Frédéric FEDUK, Directeur Technique – ZAC de la Solere – 54420 SAULXURES-LES-NANCY

08.124M Fourniture de produits de marquage routier et de signalisation horizontale SA AXIMUM – Monsieur Joël MALABAT, 41 rue de la République – 78403 CHATOU

08.133 Fourniture de graves émulsion et d'enrobés à froid SA COLAS SUD OUEST

08.142M Fourniture d'éléments de numérotation pour l'éclairage public SA Pierre PUILLET, Monsieur Thierry PUILLET, Directeur Général Unique, Quartier du Plot, 26150 DIE

09.012M Prestations de collecte des cartons pour les commerces et services de proximité SA COVER Agence Midi-Pyrénées – Monsieur Jean-Paul ROQUES – Route de Lavaur – BP 07 – 81370 SAINT SULPICE

09.022M Prestations d'enlèvement de tags, de graffitis et d'affiches VIATECH SAS, SCHMITT Thomas, PDG, ZA de l'hôpital BP 55, 19400 ARGENTAT

09.033M Fourniture d'émulsion de bitume pour la réalisation d'enduits superficiels d'usure SA COLAS SUD-OUEST – Monsieur Bertrand JAMOT, Chef de centre – ZI de Jarlard – 35 rue Henri Moissan – 81000 ALBI

09.048M Fourniture de documents audio dans le domaine musique cl, jazz, blues, musique traditionnelles CD HARMONIA MUNDI – Monsieur Benoît COUTAZ – Directeur Département Boutiques – BP 20150 ARLES CEDEX

09.049M Fourniture de documents audio dans le domaine des variétés françaises et internationales, musique de films, musique fonctionnelle, musique savante contemporaine, jazz contemporain international sur CD SAS GAM – Madame Géraldine GAY-CLERC – 3, Avenue de la Mandallaz – BP 298 – 74008 ANNECY CEDEX

09.050M Fourniture de documents audio dans les domaines musiques actuelles (pop rock, rap, hip-hop, reggae...), world music sur CD SAS GAM – Madame Géraldine GAY-CLERC – 3, Avenue de la Mandallaz – BP 298 – 74008 ANNECY CEDEX

09.051M Fourniture de documents audio dans les domaines musique jeunesse sur CD SARL CVS – Monsieur Gérard RUFFIN – 6/8 rue Gaston Lauriau – 93100 MONTREUIL

09.052M Fourniture de vidéogrammes musicaux, spectacles support DVD avec droits de prêt et / ou de consultation SAS COLACO – Monsieur Emile COHEN – ZAC du Paisy – 9, Chemin des Hirondelles – 69570 DARDILLY

09.053M Fourniture de vidéogrammes jeunesse support DVD avec droits de prêt et / ou de consultation SARL CVS – Monsieur Gérard RUFFIN – 6/8 rue Gaston Lauriau – 93100 MONTREUIL

9.054M Fourniture de vidéogrammes documentaires support DVD avec droits de prêt et / ou de consultation ADAV (Association loi 1901) – Monsieur Pascal BRUNIER – 41, rue des Envierges – 75020 PARIS

09.055M Fourniture de vidéogrammes fiction support DVD avec droits de prêt et / ou de consultation ADAV (Association loi 1901) – Monsieur Pascal BRUNIER – 41, rue des Envierges – 75020 PARIS

09.118M Fourniture de luminaires d'éclairage public SAS CGE DISTRIBUTION – Madame Odile EMERY, Directeur Régional – 41, rue Victor Thuillat – 87100 LIMOGES

09.119M Mission partielle de maîtrise d'oeuvre pour la réfection du Pont Vieux à ALBI Groupement conjoint SAS INGEROP CONSEIL (Mandataire) / EURL LEXA CONCEPTION – Monsieur Pierre ALBASI, Directeur d'Agence – Parc d'Activités de la Grande Plaine – 24 Avenue Marcel Dassault – B.P. 15201 – 31079 TOULOUSE CEDEX 5

09.169M Création d'un garage PL, de boxes de stockage et d'une aire de lavage au CTM de Jarlard – Gros oeuvre – Maçonnerie SARL FOURNIER BÂTIMENT- Messieurs Jacques et Alexandre FOURNIER – Gérants - ZI - 6, rue Clément Ader - 81160 SAINT-JUERY

09.170M Création d'un garage PL, de boxes de stockage et d'une aire de lavage au CTM de Jarlard – Charpente métallique – Couverture - Bardage SARL SERIN CONSTRUCTIONS METALLIQUES – Monsieur Alain BENHAMOU – Chef de filiale – Le Bourg – BP 28 – 12170 SAINT JEAN DELNOUS

09.171M Création d'un garage PL, de boxes de stockage et d'une aire de lavage au CTM de Jarlard – Serrurerie – Portails – Portes métalliques SARL MIC – Monsieur Eric MAZARS – Gérant - 65 avenue de Graulhet – 81120 LABOUTARIE

09.172M Création d'un garage PL, de boxes de stockage et d'une aire de lavage au CTM de Jarlard – Electricité SAS L & L – Monsieur David BARON – Directeur Général – Rue Jean Henri Fabre – 81000 ALBI

09.173M Création d'un garage PL, de boxes de stockage et d'une aire de lavage au CTM de Jarlard – Plomberie SARL VAYSSE ET FILS – Monsieur Gérard VAYSSE, gérant – 105 rue de la Rachoune – 81000 ALBI

09.207M Acquisition et montage de deux épareuses ventrales Ets OULMIERE SARL 12 rue François Arago 81000 ALBI

Transferts relatifs à des fournitures, prestations ou travaux qui font l'objet de crédits de report en investissement :

06.032 Travaux d'extension et de renforcement du réseau d'éclairage public et travaux sur installations électriques diverses SARL Pierre CHAMAYOU – Monsieur Pierre-Alain CHAMAYOU 28, rue de Broucouniès – 81000 ALBI

06.043 Travaux de réfection de trottoirs et chaussées - Travaux divers de voirie Groupement solidaire SA MALET (Mandataire) et SA COLAS MIDI-MEDITERRANEE - Mr Charles BOFFO, Directeur d'Agence - Côte de Ranteil - 81000 ALBI

07.108M Achat, livraison, installation et maintenance d'appareils photocopieurs multifonction de bureau et de département pour la Ville d'ALBI - CANON AMP – IZAMBERT – RICOH FRANCE – Etablissements RICHOU – SOFEB

09.015M Acquisition d'une saleuse avec cuves à saumure sur berce SARL ARVEL INDUSTRIES

09.027 Acquisition de véhicules : berlines, utilitaires et balayeuse – Camions GBV (GARONNE BOIS VERT) SA – Monsieur Nicolas de Roquette – Direction Générale – 15-17, avenue des Cerisiers – BP 52406 – 31124 PORTET SUR GARONNE CEDEX

09.102M Fourniture d'un conteneur extérieur de stockage pour produits dangereux et inflammables SARL DENIOS – Monsieur Sacha JUNG, Directeur Général, Hameau du Val – 27550 NASSANDRES

09.117M Modifications des alimentations secourues du désenfumage de la Médiathèque Pierre Amalric SARL SUD EQUIPEMENT Monsieur Guy BARRACO, Gérant 67 chemin de Mézard – 81000 ALBI

09.149M Travaux de remplacement de luminaires au premier étage de la médiathèque d'Albi SAS L & L Monsieur David BARON, Directeur Général, rue Jean-Henri Fabre, 81000 ALBI

Je vous propose de prendre acte du transfert des dossiers de marchés ci-dessus attribués par la ville d'Albi vers la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE

du transfert des dossiers de marchés attribués par la ville d'Albi vers la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et autorise le maire à signer les éventuels avenants de partition.

Nombre de votants : 40

Pour : 38 (le groupe Majoritaire et le groupe "Socialistes, Verts, Républicains")

Contre : 2 (Josian Vayre -pouvoir de Françoise Lescure- du groupe "Gauche Unie et Citoyenne")

Question adoptée

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

3 / 3 - Marché de mobilier urbain - Dialogue compétitif - Autorisation de signature du marché n° 10.002

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

3 / 3 - Marché de mobilier urbain - Dialogue compétitif - Autorisation de signature du marché n° 10.002

référence(s) :

Commission d'appel d'offres du 28 janvier 2010

Service pilote : Achats publics

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

Le précédent marché de mobilier urbain à usage publicitaire et d'information est à présent achevé. Il concernait la pose, l'exploitation, l'affichage publicitaire et d'information, l'entretien, la maintenance de 55 sucettes publicitaires de 2m², et de 10 panneaux déroulants de 8 m².

La collectivité n'étant pas en mesure de définir seule et à l'avance les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins, ainsi que le montage juridique et financier du projet, la procédure retenue pour la passation du marché est celle du dialogue compétitif en application des dispositions des articles 36 et 67 du code des marchés publics.

Le 13 octobre 2009, cette procédure a été lancée pour la fourniture, livraison, pose et dépose, nettoyage, maintenance et exploitation publicitaire de caissons d'affichage de 2 m² ou autres supports publicitaires ou d'information, à l'exception des abris bus.

Les éléments suivants ont été définis lors des discussions avec les candidats :

Deux souhaits de la part de la collectivité ont prévalu lors de cette consultation par rapport au précédent contrat :

- réduire les surfaces publicitaires sur le domaine public, notamment au travers de la suppression des 10 panneaux déroulants de 8 m², forts consommateurs d'énergie, ainsi que la diminution du nombre de sucettes en centre ville. Parallèlement à cette réflexion, il est apparu un besoin d'information au niveau des quartiers, qui nous a conduit à proposer un nombre maximum de 40 sucettes de 2m² dont l'implantation est présentée par le fournisseur, et 12 sucettes maximum de 2m² qui seront disposées dans les différents quartiers, à l'initiative de la ville, pour une information de proximité.
- prendre en compte les mesures en faveur de la circulation et du déplacement des personnes à mobilité réduite, ainsi que les considérations relatives au développement durable : consommations électriques, produits d'entretien, ...

Ainsi, il a été décidé que les candidats proposeront librement dans leur offre un plan de localisation détaillé de l'implantation de 40 sucettes maximum en tenant compte du règlement local de publicité, des règles relatives à la circulation et au déplacement des personnes à mobilité réduite, et de celles relatives à la sécurité routière. Ils préciseront pour chaque sucette si elle est éclairée et, le cas échéant les modalités techniques de son éclairage (dispositif autonome, raccordement au réseau d'éclairage public, présence ou non de compteurs spécifiques, autres ...). Toutefois, les candidats ne pourront prévoir de mobilier à l'intérieur du périmètre figurant au plan annexé à la consultation qui correspond au projet architectural et urbain des Cordeliers.

De son côté la commune définira après avis du titulaire l'emplacement d'un nombre maximal de 12 sucettes qui seront mises en place dans les quartiers de la ville pour favoriser la communication municipale de proximité.

Au cours du contrat, la commune se réserve la possibilité de modifier le nombre de mobiliers urbains dans la limite de 15 % du nombre contractuel de mobilier fixé à la date de signature du contrat.

Les candidats formuleront obligatoirement une offre de base composée exclusivement de mobiliers neufs. Ils auront également la possibilité de proposer une offre variante composée de mobiliers d'occasion (dans la limite du nombre maximum prévu ci-dessus).

En ce qui concerne l'offre de base, les candidats proposeront eux même une durée de contrat qui ne saurait toutefois être supérieure à 15 ans. Ils pourront assortir leur offre d'un engagement de renouvellement total ou partiel des mobiliers urbains en cours d'exécution du contrat.

En ce qui concerne les offres variantes relatives à la pose de mobilier d'occasion, la durée maximale du contrat est fixée à 3 ans renouvelable une fois pour la même durée de manière expresse, notifié par ordre de service qui sera établi 3 mois avant la date d'échéance du contrat. Le titulaire ne pourra refuser cette reconduction. Aucune indemnité ne sera versée au titulaire en cas de non reconduction.

Les candidats proposeront obligatoirement, pour l'offre de base comme pour les offres variantes éventuelles, une rémunération annuelle distinguant un loyer forfaitaire révisable pour la mise à disposition du domaine public, et une indemnité correspondant au remboursement des dépenses d'énergie électrique qui seraient laissées à la charge de la commune et calculée comme suit :

Puissance installée par le titulaire X nombre annuel d'heures X coût du KWH facturé à la collectivité gestionnaire de l'éclairage public par EDF.

Le titulaire du marché aura à assurer l'affichage des informations choisies par la municipalité. Il devra s'engager à renouveler cet affichage une fois par semaine si la demande lui en est faite. Il précisera dans son offre le(s) jour(s) de la semaine auxquels les affiches devront lui être fournies et indiquera le ou les jours d'affichage, notamment si des parcours ou tournées différentes étaient définis.

En aucun cas l'espace réservé à la ville ne sera laissé libre d'affichage, dès lors qu'une campagne d'information temporaire sera achevée, le prestataire remplacera l'affiche périmée par l'affichage permanent qui lui aura été indiqué par la commune.

De même, le titulaire s'engage à occuper de manière permanente l'espace réservé à l'affichage commercial, y compris en donnant à la commune la possibilité de l'utiliser gratuitement s'il n'était pas parvenu à le céder ou à le mettre à disposition d'un annonceur.

Toute modification intervenant en cours de contrat et relative au nombre de sucettes en place dès lors qu'elle reste limitée à 15 % de la dotation initiale ne pourra donner lieu à une modification de la rémunération forfaitaire.

La discussion relative au dialogue compétitif est arrivée à son terme le 30 décembre 2009.

Le 4 janvier 2010, le dossier de consultation a été envoyé aux 3 candidats admis à remettre une offre pour le 20 janvier 2010 à 12 h 00.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'offre de base de la société Philippe VEDIAUD Publicité pour 40 dispositifs neufs de 2m² implantés sur proposition de l'entreprise et 12 dispositifs neufs de 2 m² dont les emplacements seront proposés par la ville d'Albi dans les quartiers, pour une information de proximité. La durée du contrat est de 8 années à compter de la date de notification du marché.

Le loyer annuel qui sera versé à la ville en contrepartie de l'occupation du domaine public pour ces 52 dispositifs publicitaires et d'information de 2m² s'élève à 32 292 € TTC. Ce loyer sera complété du remboursement des dépenses d'énergie.

Aucune rémunération complémentaire ne sera versée par la ville au titulaire du marché.

Je vous demande d'autoriser le maire à signer ce marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE POUVOIR

au maire pour signer le marché n° 10.002 concernant le marché de mobilier urbain avec la société Philippe VEDIAUD Publicité, le marché étant conclu pour une durée de 8 années et sur la base d'un loyer forfaitaire annuel versé à la ville de 32 292 € TTC, et pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

Nombre de votants : 40

Unanimité

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

4 / 4 - Fourniture de produits de conditionnement alimentaires - lancement d'un appel d'offres ouvert et autorisation de signature des marchés

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

4 / 4 - Fourniture de produits de conditionnement alimentaires - lancement d'un appel d'offres ouvert et autorisation de signature des marchés

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective en date du 19 janvier 2010

Service pilote : Achats publics

Autres services concernés :

Cuisine centrale

Petite enfance

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Olivier Brault, rapporteur

Il convient de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la fourniture de produits de conditionnement alimentaires destinés au fonctionnement de la cuisine centrale.

Je vous propose d'approuver le lancement de cette consultation, sur la base de trois lots séparés, en vue de l'attribution de marchés à bons de commande qui seront conclus pour une durée ferme de quatre ans, à partir des montants minimum suivants :

- Lot n° 1 : "Barquettes scellables à chaud pour le conditionnement et la remise en température de plats et film" :

Montant minimum sur 4 ans : 120 000,00 € TTC

- Lot n° 2 : "Barquettes pour le conditionnement d'entrées, de fromages, de desserts et film" :

Montant minimum sur 4 ans : 30 000,00 € TTC

- Lot n° 3 : "Vaisselle, plats et serviettes à usage unique" :

Montant minimum sur 4 ans : 30 000,00 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget général de l'exercice en cours.

Je vous demande d'approuver le lancement de cette consultation et d'autoriser le maire à signer les marchés avec les candidats qui seront retenus par la commission d'appel d'offres ou éventuellement retenus, après une nouvelle procédure, en cas d'appel d'offres ou de lot(s) déclaré(s) infructueux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

de lancer la consultation des fournisseurs pour la fourniture de produits de conditionnement alimentaires et d'hygiène par voie d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution de marchés sur la base de trois lots séparés, en vue de l'attribution de marchés à bons de commande qui seront conclus pour une durée ferme de quatre ans, à partir des montants minimum suivants :

- Lot n° 1 : "Barquettes scellables à chaud pour le conditionnement et la remise en température de plats et film" :

Montant minimum sur 4 ans : 120 000,00 € TTC

- Lot n° 2 : "Barquettes pour le conditionnement d'entrées, de fromages, de desserts et film" :

Montant minimum sur 4 ans : 30 000,00 € TTC

- Lot n° 3 : "Vaisselle, plats et serviettes à usage unique" :

Montant minimum sur 4 ans : 30 000,00 € TTC

DONNE POUVOIR

au maire pour signer les marchés avec les candidats qui seront retenus par la Commission d'appel d'offres ou éventuellement retenus, après une nouvelle procédure, en cas d'appel d'offres ou de lot(s) déclaré(s) infructueux.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE

les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 40

Unanimité

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

5 / 5 - Prestations de nettoyage des locaux - Avenant n° 2 au marché n°09.006.

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

5 / 5 - Prestations de nettoyage des locaux - Avenant n° 2 au marché n°09.006.

référence(s) :

Conseil municipal du 09 février 2009

Conseil municipal du 30 mars 2009

Commission des finances, des ressources et de la prospective en date du 19 janvier 2010

Service pilote : Achats publics

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Bâtiments

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Olivier Brault, rapporteur

Au terme d'une procédure d'appel d'offres, et par délibération du conseil municipal n°14/14 en date du 09 février 2009, le marché n° 09.006 relatif aux prestations de nettoyage des locaux a été attribué le 09 mars 2009 à la Société de Fait Astic Nettoyage, représentée par monsieur Olivier FERNANDES, Gérant – 183 Avenue Albert Thomas - 81000 Albi, sur la base d'un montant minimum (pour 4 ans) de 400 000,00 € HT et d'un montant maximum (pour 4 ans) de 1 500 000,00 € HT.

Le 1er janvier 2009, la société Astic Nettoyage, qui était sous l'enseigne Société de Fait Astic Nettoyage, a été transformée en SARL avec la dénomination SARL ASTIC NETTOYAGE, dont le siège social reste situé 183 Avenue Albert Thomas – 81000 ALBI.

Il a donc été nécessaire de conclure un avenant N° 1 au marché N° 09.006 afin de formaliser le passage de Société de Fait Astic Nettoyage à SARL Astic Nettoyage, cette modification n'ayant eu aucune incidence financière sur les montants minimum et maximum du marché.

Il se trouve que, compte tenu de l'évolution du nombre de bâtiments à nettoyer, 5 sites ont été rajoutés à la liste initialement prévue au marché par ordre de service en date du 28 décembre 2009 notifié le même jour.

Il s'agit des sites suivants :

- le gymnase Rochegude pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 43,50 € HT
- les vestiaires des agents au service des sports pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 14,50 € HT
- la maison de quartier de Ranteil pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 14,50 € HT
- le centre technique de Charcot pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 761,25 € HT
- la maison de quartier du Patus Crémat pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 43,50 € HT.
- le centre horticole des Issards pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 253,75 € HT

Le rajout de ces sites à la liste initiale n'entraîne aucune modification des montants minimum et maximum du marché.

Je vous demande d'approuver la conclusion d'un avenant N° 2 au marché N° 09.006 en vue de formaliser ces dispositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

la conclusion d'un avenant N° 2 au marché N° 09.006 en vue de rajouter les 5 sites suivants à la liste des sites initialement prévue :

- le gymnase Rochegude pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 43,50 € HT
- les vestiaires des agents au service des sports pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 14,50 € HT
- la maison de quartier de Ranteil pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 14,50 € HT
- le centre technique de Charcot pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 761,25 € HT
- la maison de quartier du Patus Crémat pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 43,50 € HT.
- le centre horticole des Issards pour un montant forfaitaire hebdomadaire de 253,75 € HT

DONNE POUVOIR

au maire pour signer l'avenant N° 2 au marché N° 09.006 et pour accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

DIT QUE

les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 40

Unanimité

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

6 / 6 - Appel d'offres ouvert - Fourniture de matériels et de produits d'entretien ménager - Attribution des marchés n°09.176, 09.177, 09.178 et 09.179 et autorisation de signature.

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

6 / 6 - Appel d'offres ouvert - Fourniture de matériels et de produits d'entretien ménager - Attribution des marchés n°09.176, 09.177, 09.178 et 09.179 et autorisation de signature.

référence(s) :

Commission d'appel d'offres du 29 octobre 2009

Commission d'appel d'offres du 10 décembre 2009

Commission des finances, des ressources et de la prospective en date du 19 janvier 2010

Commission d'appel d'offres du 28 janvier 2010

Service pilote : Achats publics

Autres services concernés :

Bâtiments

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Olivier Brault, rapporteur

Le 20 août 2009, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour la fourniture de matériels et de produits d'entretien ménager, sur la base de 5 lots séparés.

Les marchés seront conclus pour une durée de 4 ans. Il s'agit de marchés à bons de commande avec montants minimum et maximum :

Lot N°1 : Sacs à déchets.

Montant minimum sur la durée du marché: 10 000,00 € HT

Montant maximum sur la durée du marché: 30 000,00 € HT

Lot N°2 : Produits pour sols, surfaces et sanitaires – Gamme environnementale

Montant minimum sur la durée du marché: 50 000,00 € HT

Montant maximum sur la durée du marché: 150 000,00 € HT

Lot N° 3: Articles de brosseuse – réservé article 15 cmp et entreprises d'insertion par extension

Montant minimum sur la durée du marché: 2 000,00 € HT

Montant maximum sur la durée du marché: 8 000,00 € HT

Lot N° 4: Accessoires

Montant minimum sur la durée du marché: 10 000,00 € HT

Montant maximum sur la durée du marché: 40 000,00 € HT

Lot N° 5: Produits d'hygiène corporelle, produits pour sols, surfaces, sanitaires, vaisselle et linge

Montant minimum sur la durée du marché: 50 000,00 € HT

Montant maximum sur la durée du marché: 200 000,00 € HT

Pour le lot N° 3, en application de l'article 15 du code des marchés publics, la consultation est réservée aux ateliers protégés mentionnés à l'article 323-31 du code du travail, aux centres d'aide par le travail mentionnés à l'article 344-2 du code de l'action sociale et des familles et par extension aux entreprises d'insertion favorisant l'emploi de personnes en difficulté.

Sur la base du rapport d'analyse des offres prenant en compte les critères permettant de juger de leurs qualités, tels que fixés par le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres, à nouveau réunie le 21 janvier 2010, a désigné les titulaires suivants, avec lesquels seront conclus les marchés :

Lot N°1 : Sacs à déchets

Une seule offre répondait aux caractéristiques techniques exigées dans le cadre de la consultation, à savoir, des sacs à déchets répondant à la norme NF Environnement ou équivalent. Cette offre étant par ailleurs d'un montant bien supérieur à l'estimation qui en avait été faite par le service Bâtiments, la Commission d'appel d'offres a déclaré ce lot infructueux. Il sera relancé ultérieurement.

Lot N°2 : Produits pour sols, surfaces et sanitaires – Gamme environnementale (marché n° 09.176)

La SARL SOGAPEL, le marché étant conclu sur la base d'un montant minimum de 50 000,00 € HT et d'un montant maximum de 150 000,00 € HT pour une durée de 4 ans.

Lot N° 3: Articles de broserie – réservé article 15 cmp et entreprises d'insertion par extension (marché n° 09.177)

L'entreprise adaptée REBOND, le marché étant conclu sur la base d'un montant minimum de 2 000,00 € HT et d'un montant maximum de 8 000,00 € HT pour une durée de 4 ans.

Lot N° 4: Accessoires (marché n° 09.178)

La SARL SABATIE, le marché étant conclu sur la base d'un montant minimum de 10 000,00 € HT et d'un montant maximum de 40 000,00 € HT pour une durée de 4 ans.

Lot N° 5: Produits d'hygiène corporelle, produits pour sols, surfaces, sanitaires, vaisselle et linge (marché n° 09.179)

La SARL BONNET HYGIENE, le marché étant conclu sur la base d'un montant minimum de 50 000,00 € HT et d'un montant maximum de 200 000,00 € HT pour une durée de 4 ans.

Les crédits nécessaires figurent au budget l'exercice en cours.

Je vous demande d'autoriser le maire à signer ces marchés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE POUVOIR

au maire pour signer les marchés concernant la fourniture de matériels et de produits d'entretien ménager avec les titulaires désignés par la commission d'appel d'offres pour les montants suivants :

Lot N°1 : Sacs à déchets

Une seule offre répondait aux caractéristiques techniques exigées dans le cadre de la consultation, à savoir, des sacs à déchets répondant à la norme NF Environnement ou équivalent. Cette offre étant par ailleurs d'un montant bien supérieur à l'estimation qui en avait été faite par le service Bâtiments, la Commission d'appel d'offres a déclaré ce lot infructueux. Il sera relancé ultérieurement.

Lot N°2 : Produits pour sols, surfaces et sanitaires – Gamme environnementale (marché n° 09.176)

La SARL SOGAPEL, le marché étant conclu sur la base d'un montant minimum de 50 000,00 € HT et d'un montant maximum de 150 000,00 € HT pour une période de 4 ans.

Lot N° 3: Articles de broserie – réservé article 15 cmp et entreprises d'insertion par extension (marché n° 09.177)

L'entreprise adaptée REBOND, le marché étant conclu sur la base d'un montant minimum de 2 000,00 € HT et d'un montant maximum de 8 000,00 € HT pour une durée de 4 ans.

Lot N° 4: Accessoires (marché n° 09.178)

La SARL SABATIE, le marché étant conclu sur la base d'un montant minimum de 10 000,00 € HT et d'un montant maximum de 40 000,00 € HT pour une durée de 4 ans.

Lot N° 5: Produits d'hygiène corporelle, produits pour sols, surfaces, sanitaires, vaisselle et linge (marché n° 09.179)

La SARL BONNET HYGIENE, le marché étant conclu sur la base d'un montant minimum de 50 000,00 € HT et d'un montant maximum de 200 000,00 € HT pour une durée de 4 ans.

et pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

DIT QUE

les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 40

Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

7 / 7 - Subventions aux associations de droit privé d'un montant de plus de 23 000 euros - comité des oeuvres sociales - année 2010

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Olivier Brault, Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

RESSOURCES HUMAINES

7 / 7 - Subventions aux associations de droit privé d'un montant de plus de 23 000 euros - comité des oeuvres sociales - année 2010

référence(s) :

Commission finances, ressources et prospective du 19 janvier 2010

Service pilote : Direction des ressources humaines

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Fournials

Michel Fournials, rapporteur

Dans le cadre des dispositions relatives à la transparence financière, l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 prévoit que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 Euros.

Pour l'année 2010, je vous propose d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales de la Ville d'Albi une subvention de 181 517 € pour lui permettre de créer, développer, gérer directement ou indirectement des activités sociales, culturelles et sportives, établies au bénéfice des agents de la Ville d'Albi et de leur famille.

Les crédits nécessaires au versement des subventions directes sont les suivants :

Budget général 170 300 euros Chap. 65 Fonct.020 Art. 65748 Sce 3110

Budget annexe Eau 9 117 euros Art. 6474

Budget annexe Opérations Funéraires 2 100 euros Art. 6474

Je vous propose en outre d'autoriser la signature de la convention ci-jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

Entendu le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales de la Ville d'Albi une subvention globale de 181 517 €.

AUTORISE

le maire à signer la convention ci-jointe.

DIT QUE

les crédits nécessaires au versement des subventions directes sont inscrits dans les budgets 2010 correspondants :

Budget général 170 300 euros Chap. 65 Fonct.020 Art. 65748 Sce 3110

Budget annexe Eau 9 117 euros Art. 6474

Budget annexe Opérations Funéraires 2 100 euros Art. 6474

Nombre de votants : 39

Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

8 / 8 - Mises à disposition d'agents municipaux auprès d'autres organismes

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

RESSOURCES HUMAINES

8 / 8 - Mises à disposition d'agents municipaux auprès d'autres organismes

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du mardi 19 janvier 2010

Service pilote : Direction des ressources humaines

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Fournials

Michel Fournials, rapporteur

En application des dispositions du décret N° 2008-580 du 18 juin 2008 et conformément aux articles 61 à 63 de la loi du 26 janvier 1984, notre assemblée doit être informée des mises à disposition des agents de la collectivité auprès d'autres organismes.

Je vous demande donc d'autoriser le maire à signer les conventions des agents concernés jointes en annexe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU le présent exposé,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984,

VU le décret N° 08-580 du 28 juin 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE

de cette communication concernant les mises à disposition par la ville d'Albi d'agents auprès d'autres organismes.

AUTORISE

le maire à signer les conventions de mises à disposition correspondantes.

Nombre de votants : 40

Unanimité

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

9 / 9 - Renouveau de l'adhésion à l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (A.N.V.P.A.H.& V.S.S.P.)

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

9 / 9 - Renouveau de l'adhésion à l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (A.N.V.P.A.H.& V.S.S.P.)

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du 19 janvier 2010

Service pilote : Patrimoine

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Service patrimoine

Service développement et projets urbains

Elu(s) référent(s) : Marie-Louise AT

Marie-Louise At, rapporteur

En janvier 2009, la ville d'Albi avait adhéré à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (A.N.V.P.A.H.&V.S.S.P). Je vous propose de renouveler cette adhésion.

Rappel :

L'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (A.N.V.P.A.H.&V.S.S.P.) réunit aujourd'hui plus de 130 villes et territoires porteurs d'un label "ville et pays d'art et d'histoire", d'un secteur sauvegardé ou d'une Z.P.P.A.U.P. (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), qui souhaitent partager leurs interrogations et leurs expériences sur les politiques de protection et de valorisation du patrimoine.

L'A.N.V.P.A.H.&V.S.S.P. a pour objectifs au niveau national et international, de :

- mettre en réseau les compétences de tous les acteurs du patrimoine, élus et techniciens et favoriser les coopérations ;
- développer la connaissance mutuelle et les échanges entre les villes et territoires ;
- contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville ou du territoire et du patrimoine, en participant à l'évolution du cadre législatif, des outils de la protection et de la valorisation du patrimoine ;
- accompagner villes et territoires dans la mise en oeuvre de leur politique patrimoniale ;
- mobiliser les acteurs, élus et techniciens autour de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine, notamment en structurant le dialogue avec les instances nationales et en assurant une veille sur l'actualité du patrimoine.

L'A.N.V.P.A.H.&V.S.S.P. travaille notamment sur les thèmes suivants aussi bien au niveau national qu'international :

- la fiscalité, la décentralisation, la gestion du patrimoine ;
- les centres anciens comme modèles de villes durables ;
- patrimoine et qualité résidentielle ;
- le patrimoine au coeur du projet global des territoires ;
- le reconversion du patrimoine et l'évolution des grandes emprises ;
- patrimoine et tourisme culturel : l'A.N.V.P.A.H.&V.S.S.P. oeuvre à une meilleure synergie des stratégies des politiques touristiques et patrimoniales ;
- les outils, les acteurs de la médiation du patrimoine.

L'A.N.V.P.A.H.&V.S.S.P. favorise les échanges d'expériences et propose :

- des commissions et ateliers thématiques rassemblant élus et techniciens des collectivités, représentants des ministères et structures nationales, experts, professionnels du patrimoine ;
- des journées de réflexion traitant de l'actualité du patrimoine ;
- des formations et séminaires techniques ouverts à tous (patrimoine et territoires, architecture contemporaine en secteur protégé, mixité sociale et des fonctions en centre ancien...) ;
- des expertises et visites, menées auprès des membres qui en font la demande ;
- des outils d'informations et de diffusion (éditions thématiques, ouvrages méthodologiques et techniques, plaquettes de communication sur le réseau...).

Elle associe un grand nombre d'acteurs publics et privés, afin d'élaborer une méthode qui concilie sécurité, développement durable, performance énergétique, salubrité patrimoine, pour accompagner les collectivités face aux enjeux posés par le développement durable et les économies d'énergies : ministère de la Culture et de la Communication, ministère de l'Ecologie, du Développement durables, Caisse de dépôts, Agence nationale pour la rénovation urbaine, agence nationale de l'habitat, CAUE, professionnels du bâti, Association nationale des architectes des bâtiments de France...

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération internationale, le ministère des Affaires étrangères et Européennes apporte aussi un soutien continu à l'A.N.V.P.A.H.&V.S.S.P. : échanges, formations, rencontres, programmes européens sont également réalisés en partenariat avec la convention France-UNESCO, Cités Unies France, Relais culture Europe, les ambassades et les villes et ministères des pays partenaires. Dans le cadre de ses missions et travaux, l'A.N.V.P.A.H.&V.S.S.P. ouvre aussi des partenariats avec le ministère de la Défense, la Fédération des Parcs naturels régionaux, ICOMOS, plusieurs universités et écoles d'architecture et du paysage, le Centre des hautes études de Chaillot, les Journées juridiques du Patrimoine, la Fondation du Patrimoine, l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble, les Vieilles Maisons Françaises...

La cotisation annuelle est fixée à 0.040€ par habitant (51 199), soit 2 047.96€ pour la ville d'Albi.

C'est pourquoi, considérant l'intérêt que représente l'adhésion de la ville d'Albi à l'A.N.V.P.A.H.&V.S.S.P. pour la conduite de nombreux projets d'urbanisme, de patrimoine, de tourisme, de coopération décentralisée, considérant que les actions proposées vont dans le sens de la candidature de la ville au patrimoine mondial et de la politique urbaine conduite par la ville, et dans l'intérêt d'un échange d'expériences avec d'autres collectivités, je vous propose :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la ville d'Albi à l'A.N.V.P.A.H.&V.S.S.P. ;
- d'autoriser le maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à ce renouvellement d'adhésion et à verser la cotisation annuelle d'un montant de 2 047.96€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'A.N.V.P.A.H.&V.S.S.P.

ENTENDU le présent exposé

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

le renouvellement de l'adhésion de la ville d'Albi à l'A.N.V.P.A.H.&V.S.S.P.

AUTORISE

le maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à ce renouvellement d'adhésion et à verser la cotisation annuelle d'un montant de 2 047.96€.

PRECISE QUE

les crédits seront prélevés pour ce renouvellement d'adhésion à l'association l'A.N.V.P.A.H.&V.S.S.P. sur le chapitre 011, rubrique 020, article 6281, service 1100 du budget primitif 2010.

DIT QUE

cette décision s'inscrit dans les engagements pris par la ville au titre du plan de gestion UNESCO de la Cité épiscopale d'Albi.

Nombre de votants : 40

Unanimité

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

10 / 10 - Renouvellement de l'adhésion à la Section Française du Conseil International des Monuments et des sites (ICOMOS France)

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

10 / 10 - Renouvellement de l'adhésion à la Section Française du Conseil International des Monuments et des sites (ICOMOS France)

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du 19 janvier 2010

Service pilote : Patrimoine

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Pôle urbanisme et développement

Service patrimoine

Elu(s) référent(s) : Marie-Louise AT

Marie-Louise At, rapporteur

Etant donné l'importance du rôle prépondérant de la section Française d'ICOMOS dans l'instruction des dossiers de candidature au Patrimoine Mondial et le suivi des biens classés. La ville d'Albi avait adhéré à ICOMOS France en janvier 2009, pour conduire la proposition d'inscription au Patrimoine Mondial de la Cité épiscopale, mais aussi bénéficier des travaux scientifiques pour la mise en oeuvre de la gestion du bien.

Rappel :

Association déclarée selon la loi de 1901, créée en 1965, la section française du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS France) constitue le comité national français du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS), organisation internationale non gouvernementale de droit français (association loi de 1901), expert de l'UNESCO et dont le siège est à Paris. ICOMOS international compte plus de 9 500 membres, répartis en 110 comités nationaux, qui s'appuient eux-mêmes sur 28 comités scientifiques.

La section française de l'ICOMOS compte quant à elle plus de 800 membres, professionnels, experts, entreprises, organismes de formation, associations oeuvrant à la préservation, la conservation, la réhabilitation ou la mise en valeur du patrimoine culturel, architectural, urbain, paysager. Elle rassemble également des représentants des ministères de la Culture et de la Communication, de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement Durables et de nombreuses collectivités territoriales.

Lieu de rencontre interdisciplinaire, ICOMOS France contribue, par sa réflexion et son expertise, à la mise en oeuvre de la convention du Patrimoine Mondial, tant auprès du Gouvernement français qu'auprès de l'UNESCO.

ICOMOS France a pour objectifs de mobiliser les compétences et les capacités techniques de ses membres dans la réflexion, la recherche, l'évolution de la doctrine et des techniques, l'expertise, tant nationales qu'internationales dans un esprit d'échange et de coopération.

Par ses missions :

- assure la présence française au sein de l'ICOMOS et participe aux travaux des comités scientifiques internationaux ;
- conduit à la demande de l'ICOMOS, de l'UNESCO, ou des autorités françaises des missions d'expertises et d'audit, en France et à l'étranger ;
- contribue à l'évaluation et au suivi des biens français inscrits ou proposés à l'inscription sur la liste du

Patrimoine Mondial ;

- met en place et anime des groupes de travail, conduit des réflexions sur le patrimoine, sa conservation, sa mise en valeur ;
- organise des colloques, séminaires, journées techniques et séances de formations ;
- édite des ouvrages techniques, méthodologiques ou de sensibilisation et réalise des expositions ;
- met en oeuvre une coopération internationale spécialisée dans les domaines de la conservation et de la valorisation du patrimoine architectural, urbain ou paysager, en partenariat avec les autorités françaises ou européennes et avec la participation des comités scientifiques internationaux et des membres de l'ICOMOS.

Je vous propose de renouveler l'adhésion à la section française du Conseil International des Monuments et des Sites, soit un montant de cotisation de 1 200€ (mille deux cents euros) pour l'année 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,
ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

l'adhésion de la ville d'Albi à la section française de l'ICOMOS,

AUTORISE

la ville à s'acquitter d'une cotisation d'un montant de 1 200€ (mille deux cents euros) pour le renouvellement de l'adhésion à la section française d'ICOMOS,

DIT QUE

la dépense du renouvellement de l'adhésion de la ville d'Albi à la section française de l'ICOMOS de 1 200€ (mille deux cents euros) sera prélevée au chapitre 011, rubrique 020, article 1100 du budget primitif 2010.

DIT QUE

cette décision s'inscrit dans les engagements pris par la ville au titre du plan de gestion du dossier UNESCO de la Cité épiscopale d'Albi.

Nombre de votants : 40

Unanimité

INSERTION ET ASSOCIATIONS OCCITANES

11 / 11 - Attribution de subvention aux associations d'insertion : Regain Action, Verso, Régie Inter Quartier d'Albi

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

11 / 11 - Attribution de subvention aux associations d'insertion : Regain Action, Verso, Régie Inter Quartier d'Albi

référence(s) :

Commission proximité et démocratie participative du 20 janvier 2010

Service pilote : Centre communal d'action sociale

Autres services concernés :

Centre communal d'action sociale

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Anne-Marie Lugan

Monique Hubert, rapporteur

Dans le cadre des dispositions relatives à la transparence financière, l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 prévoit que "l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée".

Le décret n°2000-495 du 6 juin 2001 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse le somme de 23 000 €. La ville a décidé de baisser ce seuil à 16 000 €.

Pour l'année 2009, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes :

⇒ Association Regain Action : une subvention globale de 68 500 € pour participer aux frais de fonctionnement du Jardin d'Insertion du domaine Saint Viateur ainsi que d'une partie des frais de structure de l'association,

⇒ Association Verso : une subvention globale de 18 000 € pour la prise en charge d'une partie des frais administratifs et des frais de fonctionnement des chantiers d'insertion bâtiment,

⇒ Association Régie Inter Quartier d'Albi : une subvention globale de 17 000 € pour la mise en oeuvre d'actions d'insertion au bénéfice des habitants du quartier

Les crédits nécessaires au versement des subventions directes sont inscrits au chapitre 65, fonction 520, article 65748, service 3500 du budget primitif 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE D'ATTRIBUER

- à l'association Regain Action : une subvention globale de 68 500 €
- à l'association Verso : une subvention globale de 18 000 €
- à la Régie Inter Quartier d'Albi : une subvention globale de 17 000 €

AUTORISE

le maire à signer les conventions ci-jointes.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au chapitre 65, fonction 520, article 65748 du budget 2010.

Nombre de votants : 40

Unanimité

INSERTION ET ASSOCIATIONS OCCITANES

12 / 12 - Centre Culturel Occitan Albigeois : convention de mise à disposition de locaux

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Jacqueline Pardo donne pouvoir à Monique Hubert
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

12 / 12 - Centre Culturel Occitan Albigeois : convention de mise à disposition de locaux

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 19 janvier 2010

Commission proximité et démocratie participative du 20 janvier 2010

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction générale des services

Direction des affaires juridiques, assurances, patrimoine bâti

Entretien et maintenance des bâtiments

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Monique Hubert

Monique Hubert, rapporteur

Depuis plusieurs années, le Centre Culturel Occitan Albigeois (CCOA) souhaitait disposer de locaux mieux adaptés à son activité.

La ville d'Albi, qui entend renforcer la vocation culturelle du secteur des Cordeliers, a proposé au CCOA de mettre à sa disposition l'aile droite de l'Hôtel Rochegude, situé à proximité immédiate de l'université, de la médiathèque et du projet de construction du Théâtre et des cinémas.

Ces locaux nécessitant des aménagements, le programme des travaux a été élaboré avec l'association afin qu'ils répondent au mieux aux besoins exprimés.

Les travaux suivants sont en train d'être finalisés : mise en conformité de l'électricité, création de cloisons supplémentaires, réfection des revêtements de sols, mise en peinture...

Par ailleurs, un accès pour les personnes handicapées a été créé en rez de chaussée.

Compte tenu de la nature du bâtiment, l'ensemble de ces travaux a nécessité l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France.

Ces locaux sont proches de la médiathèque Pierre Amalric, de la Scène Nationale d'Albi, de l'Université Champollion, des écoles, collèges et lycées, ce qui est un atout indéniable pour la dynamique des activités du Centre Culturel Occitan Albigeois.

Je vous propose d'acter le projet de convention de mise à disposition de locaux au C.C.O.A ci-annexé, et d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Albi et le Centre Culturel Occitan Albigeois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

le projet de convention de mise à disposition de locaux au Centre Culturel Occitan Albigeois.

AUTORISE

le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Albi et le C.C.O.A.

Nombre de votants : 40

Unanimité

CULTURE ET LECTURE PUBLIQUE

13 / 13 - Cies Astrolabe, Albatros, Acte Lié, Clique Cie, Mouches du Coche : attribution de subventions.

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

13 / 13 - Cies Astrolabe, Albatros, Acte Lié, Clique Cie, Mouches du Coche : attribution de subventions.

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 19 janvier 2010

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laure Sudre

Laure Sudre, rapporteur

La Ville d'Albi a mis à disposition des locaux, situés au sein de l'ancienne école Edouard Herriot D 7 square Amiral Abrial à Albi, aux compagnies théâtrales suivantes : Astrolabe, Albatros, Acte Lié, Clique Cie, Mouches du Coche.

La Ville d'Albi entend ainsi aider ces associations à mener leur travail de recherche et de création artistique.

Je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 400 € à chacune de ces cinq compagnies.

Ces sommes seront prélevées chapitre 65, fonction 30, article 65748, au budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer une subvention de fonctionnement de 400 € à chacune de ces Compagnies.

Ces sommes seront prélevées sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 65, fonction 30, article 65748 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 40

Unanimité

CULTURE ET LECTURE PUBLIQUE

14 / 14 - Agence Créat'Im, Acte lié, Chorale Cançonnaires, Densité, Oiseau Lyre Cie, Pollux, Rochegude Gare, Rock Time, Comité Mouchereil, Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn, Association Lat'In Jazz : attributions de subventions

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaura, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

14 / 14 - Agence Créat'Im, Acte lié, Chorale Cançonnaires, Densité, Oiseau Lyre Cie, Pollux, Rohegude Gare, Rock Time, Comité Mouchere, Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn, Association Lat'In Jazz : attributions de subventions

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 19 janvier 2010

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laure Sudre

Laure Sudre, rapporteur

La commission enfance -jeunesse -sport -culture, lors de sa réunion du 19 janvier 2010, a souhaité encourager les associations suivantes :

Agence Créat'Im, Acte lié, Chorale Cançonnaires, Densité, Oiseau Lyre Cie, Pollux, Rohegude Gare, Rock Time, Comité Mouchere, Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn, Association Lat'In Jazz

pour leur participation à la vie culturelle albigeoise.

Ainsi, la commission culturelle a donné un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes :

Agence Créat'Im : 2 825 €

Cette association organise le "Mois de l'Image" en 2010, la dernière semaine d'octobre et tout le mois de novembre. Cette manifestation photographique annuelle, réalisée depuis 1991, fêtera cette année sa 20ème édition. Elle se déroulera dans les salles d'expositions de la Scène Nationale.

L'association organise également des ateliers cinéma en collèges et des expositions.

L'Agence Créat'Im sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2010.

Acte lié : 320 €

La Compagnie souhaite présenter 2 créations dans la salle Athanor :

- "L'Effet jou" d'Eric Adrix et de Roman Chéneau le 2 février 2010

- "Agamemnon" de Rodrigo Garcia le 26 avril 2010.

La Compagnie sollicite une subvention pour ces deux manifestations.

Chorale Cançonnaires : 300 €

La Chorale Cançonnaires, en partenariat avec l'Harmonie d'Albi, souhaite organiser des concerts et réaliser l'enregistrement d'un CD en 2010.

Densité : 350 €

L'association organise du 11 au 16 mai 2010 à Albi et Gaillac, le Festival Détours.

Il valorise la création dans le domaine de la danse contemporaine et se déroule, chaque année durant 3 jours, au mois de mai.

Ce festival annuel a été créé en 2002, à l'initiative de l'association Densité et en partenariat avec l'ADDA du Tarn, les Villes d'Albi et de Gaillac, la Scène Nationale d'Albi, le Conseil Général du Tarn, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

L'association sollicite une subvention pour cette édition 2010.

Oiseau Lyre Cie : 1 500 €

L'association souhaite, comme chaque année, créer, produire et diffuser des spectacles, manifestations culturelles dans divers domaines (musique, danse, théâtre, cinéma,...) dans des lieux publics ou privés.

L'association sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2010.

Pollux association : 1 750 €

Dans le cadre du tremplin Rock in Tarn, l'association Pollux proposera le 26 mars 2010 à la salle des fêtes de Pratgraussals un concert de musiques actuelles.

L'association sollicite une subvention pour sa participation à ce tremplin rock.

RocheGude Gare : 2 000 €

L'association RocheGude Gare souhaite renouveler la programmation du duo Lalka, durant la saison 2009/2010 à l'Hôtel RocheGude et inscrit cette action dans le cadre des animations du quartier Centre ville. L'association souhaiterait organiser, comme les années précédentes, un concert au printemps et un concert en automne.

L'association sollicite une subvention pour l'organisation de ces deux concerts.

Rock Time : 915 €

L'association organise en 2010 des concerts , résidences, conférences, rencontres autour des musiques actuelles dont:

- Nomad'In Tarn à la Scène Nationale d'Albi le 25 juin. Lors de cette manifestation, huit groupes de musiques actuelles constitués par des élèves du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn se produiront.

L'association sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2010.

Comité MouchereL : 900 €

L'association sollicite une subvention pour l'organisation en 2009 de deux concerts dans le cadre des Fêtes de Sainte-Cécile et du concert de Noël à la Cathédrale Sainte-Cécile réalisé en partenariat avec la Ville d'Albi et la participation du chœur des enfants du Conservatoire du Tarn.

Je vous demande d'approuver l'attribution de ces subventions, au titre de l'année 2010.

Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn : 1 000 €

Le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn souhaite équiper de stores deux salles de classe du conservatoire.

Je vous demande d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

Association Lat'In Jazz : 480 €

L'Association Lat'In Jazz organise un spectacle autour de l'art scénique, « Assos en scène », le 4 février 2010 à la salle Athanor.

L'association a mobilisé des associations et des artistes de la région afin de valoriser cette rencontre entre amateurs et professionnels dans un but caritatif au profit des enfants cancéreux.

L'association sollicite une subvention pour ce spectacle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer les subventions suivantes :

Agence Créat'Im 2 825 €

Acte lié 320 €

Chorale Cançonnaires 300 €

Densité 350 €

Oiseau Lyre Cie 1 500 €

Pollux 1750 €

Rohegude Gare 2 000 €

Rock Time 915 €

Comité Moucherelel 900 €

Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn 1 000 €

Association Lat'In Jazz : 480 €

Ces sommes seront prélevées sur les crédits d'encouragement aux associations culturelles, chapitre 65, fonction 30, article 65748 du budget de l'exercice en cours.

Les crédits nécessaires pour l'attribution d'une subvention au Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 30, article 2042 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 40

Unanimité

JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES ET RESTAURATION MUNICIPALE

15 / 15 - Accueil périscolaire - Participation des familles - Année scolaire 2010/2011

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

15 / 15 - Accueil périscolaire - Participation des familles - Année scolaire 2010/2011

référence(s) :

Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 19 janvier 2010

Service pilote : Scolaire - éducation - jeunesse

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma Marengo, rapporteur

La ville d'Albi propose aux familles des services d'accueil périscolaires matin, midi et soir pendant les périodes scolaires.

- L'accueil du soir en élémentaire :

Dans un souci de favoriser la réussite elle organise, le soir après l'école pour les enfants d'élémentaire, une aide au travail personnel qui permet à l'enfant de trouver des conditions favorables d'étude. Pour que chacun puisse en bénéficier, elle ne facture pas ce service d'accueil du soir des enfants d'élémentaire.

Ce service complète les actions du PRE (Projet de Réussite Educative), décidé par la ville et mis en oeuvre par le GIPCUCSA, qui est un suivi individuel de certains enfants en grande difficulté, mais qui ne concerne que les secteurs fléchés par le contrat urbain de cohésion sociale.

Par ailleurs, la ville verse des subventions à l'AFEV pour qu'elle réalise des actions, individuelles et collectives, auprès des écoliers pour favoriser l'intégration et la réussite scolaire.

Enfin, elle a eu la volonté de mettre en place l'accompagnement éducatif préconisé par l'éducation nationale pour toutes les écoles du Réseau de Réussite Scolaire (Herriot, Fieu, Saint-Exupéry), qu'elle a souhaité étendre à l'école de Rayssac.

Les autres services sont facturés comme suit :

- l'accueil méridien

L'accueil méridien comprend le repas mais aussi, et surtout, le temps méridien avant et après le repas.

Durant tout ce temps, l'enfant est encadré par des agents de la ville.

Certaines activités sont réalisées par des intervenants externes dans le cadre du CEL (Contrat Educatif Local). Ces activités sont financées par la ville et non refacturées aux familles.

Au total, le coût de cet accueil méridien, hors amortissement des locaux et frais généraux, est de 9,78€.

Il se décompose comme suit :

- 3,34 € pour la fabrication et la livraison du repas
- 2,51 € pour l'accueil au sein du restaurant scolaire (personnel, matériel, réchauffe, fluides)
- 3,93 € pour l'encadrement du temps méridien et les activités proposées.

Le tarif présenté ci-dessous concerne la participation demandée aux familles.

Pour les familles Albigeoises, cette participation est liée aux revenus et à la composition de la famille (tarif calculé à partir du quotient familial.).

Elle va de 1,17€ à 4,37€, ce qui signifie que la ville subventionne entre 88% et 45% du coût du repas.

Le quotient familial est calculé comme suit :

Quotient familial = revenu imposable année N-2 / 12 / nombre de personnes vivant au foyer

Pour les familles monoparentales et celles qui ont un enfant handicapé, une demi part supplémentaire est comptabilisée.

Par ailleurs, les enfants atteints d'allergies graves sont accueillis dans les restaurants scolaires avec panier repas fourni par les parents. Le tarif proposé est donc réduit de 30% puisque c'est ce que représente le repas dans le coût global de l'accueil méridien.

Conscient du poids que cela représente pour les familles, la ville d'Albi n'a pas augmenté ces tarifs depuis 2007 et ce malgré l'augmentation des denrées alimentaires.

Pour l'année scolaire suivante, elle ne va pas les augmenter non plus. Elle va même les baisser pour certaines familles puisque, fort du constat que 40% des familles paient le tarif maximum, une nouvelle tranche va être créée et les tranches intermédiaires revues à la baisse.

Ainsi je vous propose d'établir la participation pour l'année 2010/2011 comme suit :

Pour les enfants domiciliés à Albi :

Tarif	Quotient familial	Avec repas	Avec panier repas
E	inférieur ou égal à 107 €	1,17 €	0,82 €
A	de 108 € à 191 €	1,86 €	1,30 €
B	de 192 € à 320 €	2,59 €	1,81 €
C	de 321 € à 427 €	3,29 €	2,30 €
D	de 428 € à 720 €	3,79 €	2,65 €
F	supérieur à 721 €	4,37 €	3,06 €
Pour les enfants domiciliés hors Albi		6,70 €	4,69 €

La participation demandée aux familles hors Albi, mais dont l'enfant est inscrit en classe d'intégration, sera calculée comme celle qui est réservée aux familles albigeoises, ces familles n'ayant pas le choix de l'école d'accueil.

Pour les enfants confiés à des familles d'accueil, le tarif B sera appliqué.

Pour les enfants confiés à des structures (foyer de l'enfance, AGOP, ASEI, ...) le tarif F sera appliqué.

- L'accueil périscolaire en élémentaire, à partir de 7h30, pendant l'interclasse jusqu'à 12h30 et à partir de 13h30 :

Pour les familles habitant à Albi non imposables : 0,70 € par jour de fréquentation

Pour les familles habitant à Albi imposables : 0,84 € par jour de fréquentation

Pour les familles habitant hors Albi : 1,56 € par jour de fréquentation

Ces accueils sont réservés aux parents qui travaillent.

- L'accueil périscolaire en maternelle, à partir de 7h30, pendant l'interclasse jusqu'à 12h30 et à partir de 13h30, après la classe jusqu'à 18h30 :

Pour les familles habitant à Albi non imposables : 0,25 € par jour de fréquentation

Pour les familles habitant à Albi imposables : 0,30 € par jour de fréquentation

Pour les familles habitant hors Albi : 0,64 € par jour de fréquentation

Ces accueils sont réservés aux parents qui travaillent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'accueil périscolaire :

- l'accueil méridien

Pour les enfants domiciliés à Albi :

Tarif	Quotient familial	Avec repas	Avec panier repas
E	inférieur ou égal à 107 €	1,17 €	0,82 €
A	de 108 € à 191 €	1,86 €	1,30 €
B	de 192 € à 320 €	2,59 €	1,81 €
C	de 321 € à 427 €	3,29 €	2,30 €
D	de 428 € à 720 €	3,79 €	2,65 €
F	supérieur à 721 €	4,37 €	3,06 €
Pour les enfants domiciliés hors Albi		6,70 €	4,69 €

La participation demandée aux familles hors Albi mais dont l'enfant est inscrit en classe d'intégration, sera calculée comme celle qui est réservée aux familles albigeoises, ces familles n'ayant pas le choix de l'école d'accueil.

Pour les enfants confiés à des familles d'accueil, le tarif B sera appliqué.

Pour les enfants confiés à des structures (foyer de l'enfance, AGOP, ASEI, ...) le tarif F sera appliqué.

- L'accueil périscolaire en élémentaire, à partir de 7h30, pendant l'interclasse jusqu'à 12h30 et à partir de 13h30 :

Pour les familles habitant à Albi non imposables : 0,70 € par jour de fréquentation

Pour les familles habitant à Albi imposables : 0,84 € par jour de fréquentation

Pour les familles habitant hors Albi : 1,56 € par jour de fréquentation

Ces accueils sont réservés aux parents qui travaillent.

- L'accueil périscolaire en maternelle, à partir de 7h30, pendant l'interclasse jusqu'à 12h30 et à partir de 13h30, après la classe jusqu'à 18h30 :

Pour les familles habitant à Albi non imposables : 0,25 € par jour de fréquentation

Pour les familles habitant à Albi imposables : 0,30 € par jour de fréquentation

Pour les familles habitant hors Albi : 0,64 € par jour de fréquentation

Ces accueils sont réservés aux parents qui travaillent.

Les tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2010/2011.

INSCRIT

le produit de ces recettes :

au chapitre 70, rubrique 251, article 7067

au chapitre 70, rubrique 255, article 7067

Nombre de votants : 40

Unanimité

SPORTS

16 / 16 - Association Rochegude Gare - attribution de subvention

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

SPORTS

16 / 16 - Association Rohegude Gare - attribution de subvention

référence(s) :

Commission enfance - jeunesse - sport - culture du 19 janvier 2010

Service pilote : Enfance - jeunesse - sports - restauration municipale

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel Franques, rapporteur

Réunie le 19 janvier 2010, la commission enfance, jeunesse, sport et culture a examiné les demandes de subventions et propose d'attribuer :

Association Rohegude Gare :

Le Comité départemental de randonnée pédestre du Tarn a confié à l'association Rohegude Gare le soin d'organiser l'assemblée générale départementale, aidée pour cela par le Groupe Evasion et l'ASPTT Albi section randonnée.

Cette assemblée se déroulera le 21 février au centre universitaire Champollion et accueillera plus de 150 personnes venues des divers clubs du département.

Afin de les aider dans l'organisation matérielle (frais de location de salle, sonorisation, réception de bienvenue), je vous propose d'octroyer à l'association Rohegude Gare référent pour cette manifestation, une subvention de 600 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer une subvention à l'association ci-dessous énumérée :

-Association Rohegude Gare : aide à l'organisation de l'assemblée générale départementale du Comité départemental de randonnée pédestre du Tarn : 600 euros.

DIT QUE

les crédits sont disponibles au service 3360, chapitre 65, fonction 40, article 657 48.

Nombre de votants : 40

Unanimité

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

17 / 17 - Patrimoine architectural urbain et paysager en Albigeois - urbanisme réglementaire - étude préalable à la révision du Plan Local d'Urbanisme

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

17 / 17 - Patrimoine architectural urbain et paysager en Albigeois - urbanisme réglementaire - étude préalable à la révision du Plan Local d'Urbanisme

référence(s) :

Commission urbanisme et développement durable du 20 janvier 2010

Service pilote : Développement local

Autres services concernés :

Urbanisme et aménagement

Droits des sols

Patrimoine

Environnement

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

Geneviève Parmentier, rapporteur

La ville d'Albi et son ensemble territorial sont caractérisés par leur implantation dans la vallée du Tarn, par un paysage urbain historique construit et développé à partir de l'ensemble épiscopal (cathédrale Sainte-Cécile et palais de la Berbie) et par un écrin naturel constitué par les coteaux dominants.

Face aux enjeux de développement, ce paysage urbain et environnemental préservé depuis l'origine exige aujourd'hui une politique d'aménagement et de gestion urbaine qui place les éléments patrimoniaux identitaires comme point de départ aux nécessaires évolutions urbaines du XXIème siècle.

Aussi, dans la continuité des différentes démarches patrimoniales (*création d'un secteur sauvegardé en 1968, proposition d'inscription de la Cité épiscopale d'Albi au patrimoine mondial en janvier 2009, recensement des éléments patrimoniaux des 12 quartiers d'Albi dans le cadre des ateliers d'avenir en 2006*) et environnementales (*approche paysagère lors de l'établissement du Plan local d'Urbanisme en 2003, plan d'actions de l'agenda 21 local en 2007, lancement du plan climat et réalisation d'un diagnostic agricole en 2009*), la ville d'Albi souhaite renforcer dans ses documents d'urbanisme la prise en compte des composantes architecturales, urbaines et paysagère qui fondent son identité remarquable.

Trois objectifs sont poursuivis:

- Identifier ses diverses composantes et préserver l'intégrité et la cohérence du paysage historique urbain et environnemental d'ensemble du territoire d'Albi
- Définir les préconisations d'ordre architectural, urbain et paysager à considérer dans les projets de développement afin de garantir le respect de ce paysage qui doit être appréhendé comme une valeur ajoutée pour l'urbanité de demain
- Intégrer l'ensemble de ces éléments dans le document réglementaire de planification urbaine de la commune d'Albi, le Plan Local d'Urbanisme et plus largement dans les documents d'urbanisme supra communaux.

Cette démarche pourrait être élargie à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois afin d'aborder le territoire dans sa cohérence d'ensemble et d'anticiper sur l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et Développement Durable à l'échelle de notre agglomération.

Ces réflexions viendront également enrichir le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois en cours d'élaboration qui couvre encore un territoire plus large de 44 communes.

Il est proposé de réaliser une étude agrégeant les différentes données et diagnostics existants et croisant l'analyse architecturale et urbaine avec l'analyse paysagère et environnementale afin d'avoir une vision toute à la fois globale et fine des composantes du territoire local à protéger et à valoriser.

L'étude confiée à un paysagiste et à un architecte urbaniste sera conduite en concertation étroite avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et les services régionaux de l'environnement et de la culture.

Elle comprendra deux parties principales:

- 1ère partie: réalisation d'un bilan diagnostic permettant de compléter et d'affiner la connaissance du territoire albigeois à partir de ses fondements géographiques, historiques et culturels et, de qualifier ses composantes identitaires : unités de paysage, corridors biologiques, typo-morphologie du tissu urbain, éléments remarquables, perspectives urbaines, représentations emblématiques, ...
- 2ème partie: définition des enjeux paysagers du territoire albigeois et proposition d'actions selon 2 axes d'intervention:

- adaptation du cadre réglementaire actuel, prescriptions de conservation, mise en oeuvre de nouveaux dispositifs réglementaires tels que révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), étude création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), définition de zones inconstructibles, d'espaces boisés classés,...)
- préconisations à prendre en compte dans les projets de développement pour maintenir la qualité du paysage albigeois (cahier de recommandations architecturales, charte paysagère..) qui pourront être intégrées soit dans la 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) soit dans sa prochaine révision générale

Un rapport d'étape sera établi pour chacune des 2 parties de l'étude. Ces rapport d'étape seront présentés en commission locale du secteur sauvegardé et au comité de bien de la Cité épiscopale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu code de l'urbanisme,

ENTENDU le présent exposé

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'engager l'étude d'analyse urbaine et paysagère du territoire albigeois visant à définir les composantes du territoire local à protéger et à valoriser.

DIT QUE

le lancement de cette étude s'inscrit dans les engagements pris par la ville d'Albi au titre du plan de gestion du dossier UNESCO.

DIT QUE

les crédits nécessaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE

le maire à engager cette étude et toutes les procédures nécessaire à sa réalisation

Nombre de votants : 40

Unanimité

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

18 / 18 - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du Grand Théâtre d'Albi et des aménagements - Attribution du marché par le conseil municipal et autorisation de signature du marché

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

18 / 18 - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du Grand Théâtre d'Albi et des aménagements - Attribution du marché par le conseil municipal et autorisation de signature du marché

référence(s) :

Délibération du conseil municipal du 13 février 2009

Jury de concours en date du 29 avril 2009

Jury de concours en date du 23 novembre 2009

Service pilote : Achats publics

Autres services concernés :

Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et de la construction

Pôle construction bâtiments

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michèle Barrau-Sartres

Olivier Brault, rapporteur

Par décision du pouvoir adjudicateur en date du 24 novembre 2009, et conformément à l'article 70 VII du code des marchés publics, le groupement conjoint Dominique Perrault Architecture (mandataire) / VP & Green Engineering / GINGER ETCO Sa / Cabinet RPO / Changement à vue / Jean-Paul Lamoureux, a été désigné lauréat du concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction du grand théâtre et la réalisation des aménagements urbains du site.

En application de l'article 70 VIII du code des marchés publics, le lauréat a été invité à négocier le marché de maîtrise d'oeuvre. La négociation qui s'est déroulée du 27 novembre 2009 au 25 janvier 2010 a abouti aux définitions suivantes :

Le marché de maîtrise d'oeuvre à conclure porte sur un ensemble bâti qui aura une surface globale d'environ 13.000 m² hors oeuvre, qui répondra aux spécifications du programme et de la proposition du maître d'oeuvre au stade du concours en intégrant :

- la construction et l'aménagement complet du théâtre en ce compris la réalisation des ouvrages de structure et des équipements du restaurant (tels que « clos couvert », cloisonnement des différents locaux, escaliers, ascenseurs et monte-charges, amenée des réseaux et fluides et ouvrages techniques de traitement d'air et d'extraction qui font partie intégrante du théâtre),
- la construction des ouvrages «clos couverts» ainsi que l'amenée des réseaux et fluides d'un parc souterrain de stationnement de 400 places,
- la construction des ouvrages «clos couverts» d'un cinéma multiplexe de 8 salles, avec selon la technique retenue, la démolition et restructuration d'une partie du bâtiment de l'Athador dite «salle des expositions» ainsi que l'amenée des réseaux et fluides des cinémas,
- la restructuration d'une partie de l'immeuble Athador relative à l'aménagement de l'aile «salle Arcé», ainsi que la réfection de la couverture du bâtiment.

Les aménagements urbains du site porteront sur les voiries et espaces publics tels que délimités en annexe du marché. Il appartiendra au maître d'oeuvre de concevoir les aménagements de surface (minéral, végétal, mobiliers urbains, éclairages ...) en intégrant à son projet les éléments nécessaires aux services techniques de la ville d'Albi qui assureront la maîtrise d'oeuvre des travaux des réseaux secs et humides (y compris les ouvrages supports des matériaux de surface tels que dalle béton et dont les coûts ne sont pas intégrés dans l'enveloppe financière prévisionnelle) à l'exception de la conception et de la réalisation des étanchéités du cinéma multiplexe, du parc de stationnement et de la partie démolie du bâtiment Athanor située sous les aménagements urbains.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux s'élève à 42 000 000 d'euros Hors Taxes.

Le marché est décomposé en une tranche ferme et six tranches conditionnelles :

- La tranche ferme porte sur les études esquisses plus sur l'ensemble bâti et les aménagements urbains ; l'Avant Projet Sommaire (APS) portant sur l'ensemble des ouvrages de construction (Théâtre, parc souterrain de stationnement, cinéma, restructuration de l'Athanor) et des infrastructures ; les études de diagnostic des existants (concernant le secteur de l'Athanor restructuré et les aménagements des accès aux salles de cinéma) permettant de renseigner sur l'état du bâtiment et sur la faisabilité du projet ; une mission complémentaire à l'APS relative à des études spécifiques sur la maille métallique ; l'Avant Projet Définitif (APD) portant sur l'ensemble des infrastructures, mobiliers et ouvrages permettant de réaliser les aménagements urbains de surface,
- Une tranche conditionnelle n°1 relative à l'Avant Projet Définitif (APD) portant sur l'ensemble des ouvrages de construction (Théâtre, parc souterrain de stationnement, cinéma, réhabilitation de l'Athanor), avec également une mission d'études spécifiques complémentaires sur la maille métallique avec la fourniture au maître d'ouvrage des études d'exécution partielles (dessins et caractéristiques techniques) ; et une autre mission complémentaire consistant à faire établir un ou plusieurs prototype(s) ou échantillon(s) de «briques en bois» ou du revêtement retenu s'il diffère pour l'acoustique de la grande salle de spectacles, afin de tester les performances et spécificités acoustiques de ce matériau,
- Une tranche conditionnelle n°2 relative aux études de Projet (PRO), aux études d'exécution partielles (EXE partiel) ; aux compléments au projet utiles aux études d'exécution de la grande salle et des espaces « nobles » (foyers et espaces accueillant le public du théâtre), à l'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT), portant sur l'ensemble des ouvrages de construction (Théâtre, parc souterrain de stationnement, cinémas, réhabilitation de l'Athanor),
- Une tranche conditionnelle n°3 relative aux études de Projet (PRO), aux études d'exécution partielle (EXE partiel), à l'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) portant sur les aménagements urbains de surface des abords des ouvrages bâtis (voirie et espaces publics, mobiliers et ouvrages),
- Une tranche conditionnelle n°4 relative à la conformité et au visa d'exécution au projet (VISA) ; à la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ; aux études de synthèse (SYN), à l'assistance au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) portant sur l'ensemble des ouvrages de construction à l'exception du parc souterrain de stationnement (Théâtre, cinéma, restructuration de l'Athanor),
- Une tranche conditionnelle n°5 relative à la conformité et au visa d'exécution au projet (VISA) ; à la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ; aux études de synthèse (SYN), à l'assistance au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) portant sur le parc souterrain de stationnement,
- Une tranche conditionnelle n°6 relative à la conformité et au visa d'exécution au projet (VISA) ; à la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ; à l'assistance au maître de l'ouvrage lors des

opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) portant sur les aménagements urbains de surface des abords des ouvrages bâtis (voirie et espaces publics, mobiliers et ouvrages).

La mission de maîtrise d'oeuvre débutera dès la notification du marché au titulaire. La collectivité se réserve le droit de prendre une décision par ordre de service concernant l'affermissement ou non des tranches conditionnelles dans un délai de 5 années maximum à compter de la date de notification du marché. Aucune indemnité ne sera versée au maître d'oeuvre en cas de non affermissement d'une ou plusieurs tranches conditionnelles.

Les forfaits de rémunération sont décomposés de la manière suivante :

Tranche ferme : 988 409 € HT

Tranche conditionnelle n°1 : 1 007 444 € HT

Tranche conditionnelle n°2 : 1 487 542 € HT ; une mission de complément au Projet utile aux études d'exécution complète pourra être confiée au maître d'oeuvre sur des aménagements et / ou équipements spécifiques (parachèvements et serrurerie des espaces nobles – salles, foyers, -, appareils d'éclairage, mobiliers fixes) dont la nature et le contenu détaillé seront définis à l'issue de la phase APD et arrêtés dans l'ordre de service d'affermissement de la tranche conditionnelle 2 sera rémunérée sur la base d'un taux de rémunération de 5 % du montant prévisionnel des travaux des lots concernés

Tranche conditionnelle n°3 :

Taux de rémunération portant sur le PRO : 2,31 %

Taux de rémunération portant sur l'EXE Partiel : 0,34 %

Taux de rémunération portant sur l'ACT : 0.81 %

Un avenant sera établi une fois le coût prévisionnel définitif arrêté au stade APD, il précisera le forfait de rémunération relatif à cette tranche, sur la base du taux de rémunération défini ci dessus, et dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée aux travaux d'aménagements.

Tranche conditionnelle n°4 : 1 734 044 € HT

Tranche conditionnelle n°5 : 240 847 € HT

Tranche conditionnelle n°6 :

Taux de rémunération sur la mission VISA : 0,93 %

Taux de rémunération sur la mission DET : 2,89 %

Taux de rémunération sur la mission AOR : 0,58 %

Un avenant sera établi une fois le coût prévisionnel définitif arrêté au stade APD, il précisera le forfait de rémunération relatif à cette tranche, sur la base du taux de rémunération défini ci dessus, et dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée aux travaux d'aménagements.

Conformément à l'article 70 VIII du code des marchés publics, je vous propose d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre n°10.004 portant sur la construction du Grand Théâtre d'Albi et des aménagements urbains du site et d'autoriser le maire à le signer avec le groupement conjoint Dominique Perrault Architecture (mandataire) / VP & Green Engineering / GINGER ETCO Sa / Cabinet RPO / Changement à vue / Jean-Paul Lamoureux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ATTRIBUE

le marché n°10.004 relatif à la construction du Grand Théâtre d'Albi et des aménagements urbains du site pour un montant de :

Tranche ferme : 988 409 € HT

Tranche conditionnelle n°1 : 1 007 444 € HT

Tranche conditionnelle n°2 : 1 487 542 € HT ; une mission de complément au Projet utile aux études d'exécution complète pourra être confiée au maître d'oeuvre sur des aménagements et / ou équipements spécifiques (parachèvements et serrurerie des espaces nobles – salles, foyers, -, appareils d'éclairage, mobiliers fixes) dont la nature et le contenu détaillé seront définis à l'issue de la phase APD et arrêtés dans l'ordre de service d'affermissement de la tranche conditionnelle 2 sera rémunérée sur la base d'un taux de rémunération de 5 % du montant prévisionnel des travaux des lots concernés

Tranche conditionnelle n°3 :

Taux de rémunération portant sur le PRO : 2,31 %

Taux de rémunération portant sur l'EXE Partiel : 0,34 %

Taux de rémunération portant sur l'ACT : 0.81 %

Un avenant sera établi une fois le coût prévisionnel définitif arrêté au stade APD, il précisera le forfait de rémunération relatif à cette tranche, sur la base du taux de rémunération défini ci dessus, et dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée aux travaux d'aménagements.

Tranche conditionnelle n°4 : 1 734 044 € HT

Tranche conditionnelle n°5 : 240 847 € HT

Tranche conditionnelle n°6 :

Taux de rémunération sur la mission VISA : 0,93 %

Taux de rémunération sur la mission DET : 2,89 %

Taux de rémunération sur la mission AOR : 0,58 %

Un avenant sera établi une fois le coût prévisionnel définitif arrêté au stade APD, il précisera le forfait de rémunération relatif à cette tranche, sur la base du taux de rémunération défini ci dessus, et dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée aux travaux d'aménagements.

DONNE POUVOIR

au maire pour signer le marché de maîtrise d'oeuvre n°10.004 pour la construction du Grand Théâtre d'Albi et des aménagements urbains du site avec le groupement conjoint Dominique PERRAULT (mandataire) / VP & green Engineering / GINGER ETCO Sa / Cabinet R.P.O. / Changement à vue / Jean-Paul LAMOUREUX et pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

DIT QUE

les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants :40

Pour : 33 (le groupe Majoritaire et Anne-Marie Roquelaure du groupe "Socialistes, Verts, Républicains")

Contre :6 (Josian Vayre -pouvoir de Françoise Lescure- du groupe "Gauche Unie et Citoyenne", Bernard Gilabert -pouvoir de Claude Deutschmeyer-, André Baup, Agnès Berger du groupe "Socialistes, Verts, Républicains")

Abstention : 1 (Marie-France de Truchis du "Socialistes, Verts, Républicains")

Question adoptée

FINANCES, PROSPECTIVE ET MOYENS

19 / 19 - Comité de Gestion du Circuit d'Albi - Travaux d'aménagement des bâtiments - Garantie d'emprunt à hauteur de 85 000,00 euros

Lundi un Février deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Laurence Pujol

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Naïma Marengo, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Laure Sudre, Dominique Billet, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Monique Hubert, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger

Membres excusés :

Michèle Barrau-Sartres donne pouvoir à Geneviève Parmentier
Stephen Jackson donne pouvoir à Daniel Gaudefroy
Marie-Pierre Granier donne pouvoir à Laure Sudre
Cyril Caron donne pouvoir à Patrick Garnier
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Pierre Costes
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu
Françoise Lescure donne pouvoir à Josian Vayre
Claude Deutschmeyer donne pouvoir à Bernard Gilabert

Membre(s) absent(s) :

Pierre-Yves Lambolez, Michel Albarède, Béatrice Vilamot

19 / 19 - Comité de Gestion du Circuit d'Albi - Travaux d'aménagement des bâtiments - Garantie d'emprunt à hauteur de 85 000,00 euros

référence(s) :

Service pilote : Direction des affaires financières

Autres services concernés :

Service des sports

Elu(s) référent(s) : Olivier Brault

Olivier Brault, rapporteur

Le Comité de Gestion du Circuit sollicite de la Ville d'Albi la garantie d'un emprunt.

Ce prêt est destiné à financer des travaux d'aménagement dans les bâtiments mis à disposition du Comité de Gestion du Circuit.

En effet, afin de répondre aux demandes des Fédérations, le Comité de Gestion a décidé d'installer ses bureaux dans l'ancienne tour de contrôle et de modifier les bureaux actuels pour les structures sportives Fédérales.

Ce prêt, qui s'élève à 85 000,00 € avec une durée de 60 mois (soit 5 ans) et un taux maximum de 3,90 %, sera souscrit auprès de la Banque Populaire Occitane.

Ces travaux d'aménagement intervenant sur un bâtiment propriété de la Ville d'Albi, je vous propose d'accorder la garantie de la Ville d'Albi à concurrence de 50 % d'un prêt de 85 000,00€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

d'accorder au Comité de Gestion du Circuit la garantie de la Ville d'Albi à concurrence de 50 % d'un prêt de 85 000,00 €.

AUTORISE

le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Comité de Gestion du Circuit d'Albi et la Banque Populaire Occitane.

Nombre de votants : 40

Unanimité